



COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 13 juillet 2016

JEUDI 7 JUILLET 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHEMERE LE ROI, légalement convoqués le 1^{er} juillet 2016, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, CARIOU Philippe, GUILLOIS Véronique, MASSA Georges, LEVEAU Andrée,

Absents excusés : GASNIER Jean-Louis, KHÛNE Agnès BARADU Philippe

Secrétaire de séance : BESNIER Evelyne

Membres convoqués : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 9 juin 2016.

Les membres du Conseil municipal présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Tarifs pour la restauration scolaire de la rentrée 2016-2017
2. Contrat de travail de Christelle MONNIER
3. Accueil de loisirs des 6 communes environnantes
4. Aliénations de tronçons de chemins ruraux au profit de GENDRON Claude
5. Indemnité du stagiaire voirie
6. Communication d'agrégats de données énergétiques standard sur la commune
7. Avis sur la dissolution du Syndicat intercommunal du Sud Est Mayenne : GISEM
8. Admissions en non-valeur
9. Compte-rendu des réunions depuis le 9 juin 2016

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-1

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016

Le Conseil municipal, après délibération, décide

D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessous à compter du 1^{ER} septembre 2016 :

Prix du repas ENFANT à la rentrée scolaire 2015-2016	3.10 €
Prix du repas ADULTE à la rentrée scolaire 2015-2016	6.00 €
Prix du repas SERVI à domicile à la rentrée scolaire 2015-2016	6.00 €

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-2

ACCUEIL DE LOISIRS DES SIX COMMUNES ENVIRONNANTES

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et délibéré, décide de maintenir le fonctionnement actuel de l'accueil de loisirs, à savoir :

- **Maintien du mercredi loisirs à CHEMERE LE ROI. Depuis 2014, année de mise en place de l'école le mercredi matin, la restauration scolaire est possible à CHEMERE LE ROI. Ce qui permet aux enfants du RPI de l'E.R.V.E mais également des écoles de BALLEE et COSSE EN CHAMPAGNE qui le désirent de bénéficier de l'accueil de loisirs situé sur la commune.**
- **Maintien des activités d'été de l'accueil de loisirs sur la Commune e BALLEE**

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-3

REFUS D'ALIÉNATIONS DE TRONCONS DE CHEMINS RURAUX AU PROFIT DE GENDRON Claude

M. Le Maire

- 1) donne lecture d'un courrier reçu le 28 juin 2016 de Claude GENDRON concernant sa demande d'aliénation de chemin rural
- 2) rappelle les délibérations des deux derniers conseils municipaux ce sujet :

Le Conseil municipal, après délibération, décide de maintenir sa décision du 9 juin 2016.

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-4

DEMANDE D'ALIÉNATIONS DE TRONCONS DE CHEMINS RURAUX AU PROFIT DE LA SUCCESSION LEGUICHEUX

M. Le Maire informe le Conseil municipal que M. LEGUICHEUX Frédéric propriétaire sur la Commune de CHEMERE LE ROI demande l'acquisition d'un tronçon de chemin rural en limite avec la Commune de LA BAZOUGE DE CHEMERE.

Historique : Le 7 février 2013, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement à cette demande : La Succession LEGUICHEUX, propriétaire à Chéméré le Roi– lieudit « Bois Robert » a demandé l'acquisition d'une section du chemin rural dit de « Bois Robert », partie comprise entre les parcelles n° 576 -577-232-567 section C et la Commune de LA BAZOUGE DE CHEMERE

Le Conseil municipal de LA BAZOUGE DE CHEMERE ne semble pas favorable à l'aliénation de chemins ruraux en général et plus particulièrement pour ce tronçon.

Compte-tenu de ces données,

Le Conseil municipal, après délibération, décide de ne pas donner suite à cette demande d'aliénation de chemin rural pour les parties comprises entre les parcelles n°576 – 577 – 232 -567 section C et la Commune de LA BAZOUGE DE CHEMERE.

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-5- GRATIFICATION POUR STAGE ÉTUDIANT

Du 6 juin au 1^{er} juillet 2016, Cédric BILLEAUX a accompagné l'agent communal Emmanuel ECHIVARD, dans son travail comme stagiaire dans le cadre de sa formation scolaire.

M. Le Maire propose de lui verser une gratification pour son travail durant cette période de stage sur la base de 15% de 24€ soit 3.6€ de l'heure.

Le Conseil municipal délibère et décide de lui attribuer une gratification de 500 €.

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-6

COMMUNICATION D'AGRÉGATS DE DONNÉES ÉNERGÉTIQUES STANDARDS SUR LA COMMUNE

M. Le Maire explique qu'ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, propose de mettre à la disposition de la commune, un certain nombre de données permettant de mieux évaluer les enjeux de consommation et d'émission de gaz à effet de serre et de mieux définir les priorités d'actions pour en réduire l'impact sur le climat.

Le Conseil municipal prend connaissance de la convention permettant la mise à disposition de ces données et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer cette dite convention.

DÉLIBÉRATION 2016-07-07-7

ACCORD SUR LA DISSOLUTION DU GISEM (MARPA) BALLEE Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Mayenne

Le Conseil Municipal, Compte-tenu

- De la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)
- De la notification de M. Le Préfet de la Mayenne, reçue le 27 mai 2016 en recommandé, de dissoudre le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SUD OUEST MAYENNAIS dit GISEM

DÉLIBÈRE et DÉCIDE à l'unanimité des présents de donner son accord à la dissolution du GISEM.

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous pour un montant total de 400.38 €TTC sur le budget annexe 2016.

REFERENCES	Dettes
2011 à 2014 ASSAINISSEMENT- Liste 1741810531	400.38 € TTC- 363.98 € HT

SÉANCE du 7 juillet 2016**Délibérations prises du N°2016-07-07-1 au N°2016-07-07-8**

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2016-07-07-1	Tarifs restauration scolaire à la rentrée de septembre 2016
N° 2016-07-07-2	Accueil de loisirs des six communes environnantes
N° 2016-07-07-3	Refus d'aliénations de tronçons de chemins ruraux au profit de GENDRON Claude
N° 2016-07-07-4	Refus d'aliénations de tronçons de chemins ruraux au profit de la succession LEGUICHEUX
N° 2016-07-07-5	Gratification pour stage étudiant
N° 2016-07-07-6	Communication d'agrégats de données énergétiques standards sur la commune
N° 2016-07-07-7	Accord pour dissolution du GISEM (MARPA) de BALLÉE
N°2016-07-07-8	Admissions en non-valeur

Fait à CHEMERE LE ROI, le 7 juillet 2016
Le Maire
LANDELLE Jean-Luc

**Prochaines réunions de Conseil
municipal :**
JEUDI 1^{er} septembre 2016